

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT



1

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative qui a pour objectif de donner des avis et de faire des propositions aux élus de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive conformément aux principes de la démocratie participative mais également de l'engagement citoyen pour :

- Renforcer le débat public,
- Aller à la rencontre et écouter les habitants et les acteurs du territoire,
- Etre force de propositions et donner des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie,
- Repérer les initiatives citoyennes, les mettre en relation, faciliter les liens avec la collectivité.

C'est un lieu d'échanges et de concertation ouvert à toutes et tous, jeunes et moins jeunes, experts ou sans connaissances particulières, respectant la diversité des points de vue et apportant sa pierre au devenir du territoire.

Le Conseil de développement s'engage à :

- Etre un lieu d'échanges et de concertation en lien avec l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire,
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants dans un souci de solidarité,
- Favoriser la mutualisation des idées et l'émergence d'initiatives novatrices,
- Veiller au respect de l'éthique du débat, du respect des différences, de la qualité de la relation aux autres et de la convivialité.

1

En conséquence, je m'engage à :

- Participer aux groupes de travail et aux plénières du Conseil de développement pour une durée de deux ans.
- Assumer ma libre parole en tant que personne physique ou en tant que représentant(e) d'une structure et respecter l'expression de chacun(e) lors des débats, ce qui n'exclut pas les propos opposés ou contradictoires.
- Restituer, communiquer et faire connaître largement les thèmes de travail et avis proposés, dans le respect de la discrétion des débats.
- Ne m'exprimer au nom du Conseil de développement que sur mandat explicite de ce dernier.
- Respecter son organisation et son fonctionnement définis dans son règlement intérieur.
- Communiquer par écrit mon éventuelle démission à l'attention du Président du Conseil de développement.

Les candidat(e)s au Conseil de développement déclarent :

- être domicilié(e)s sur le territoire communautaire ou appartenir à un organisme membre exerçant sa mission sur le bassin de l'Agglomération de Brive,
- ne pas être élu(e)s dans une collectivité locale et/ou territoriale.

Je soussigné(e) m'engage à participer au Conseil de développement et à respecter la charte de fonctionnement et la présente charte.

(Indiquer la mention lu et approuvé)

Date et signature :